



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

vidéodisques

Question écrite n° 49302

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation et les perspectives de développement de l'industrie du DVD (Digital Video Disc) en France. Le DVD constitue un support exceptionnel : ses potentialités sont immenses, notamment en matière de qualité de l'image et de l'interactivité. Ses applications sont multiples, puisqu'il constitue à la fois un outil de promotion du cinéma, de diffusion de la musique, et un support éducatif particulièrement intéressant. Avec un prix adapté à une diffusion de masse, tant pour le disque lui-même que pour l'équipement audiovisuel ou micro-informatique qu'il requiert, le DVD apparaît véritablement comme un extraordinaire vecteur de diffusion de masse de la culture, à prendre en compte notamment pour développer le rayonnement culturel de la France (32 possibilités de sous-titrage ; huit pistes audio, soit autant de langues différentes). Toutefois, ce potentiel de développement du DVD appelle également des mesures de protection qui lui sont propres : ainsi, lorsque le DVD enregistrable sera disponible au grand public, des mesures de protection devront être envisagées afin que les DVD vierges ne soient pas utilisés à des usages commerciaux. Il lui demande de lui indiquer quelles sont les mesures concrètes envisagées par le Gouvernement pour, d'une part, favoriser la création et le développement d'entreprises françaises spécialisées dans ce domaine et, d'autre part, pour protéger ce nouvel outil de diffusion de la culture française.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire s'inquiète de l'avenir de l'industrie culturelle face au développement de supports numériques vierges (DVD-Digital Versatil Disc) au regard de ses applications multiples et de la possibilité future de trouver sur le marché des DVD enregistrables, tout en souhaitant que le Gouvernement puisse favoriser la création et le développement d'entreprises françaises spécialisées dans ce domaine. Le DVD est en effet un support exceptionnel de par ses qualités intrinsèques et de par la multiplicité de ses applications. Les produits enregistrés connaissent une progression de leur vente extrêmement rapide puisque, selon une récente étude, le nombre de DVD enregistrés vendus devrait passer de 550 000 en 1998 à 13 millions en 2000 (étude GFK-DVDmania). Une telle progression est le résultat du dynamisme des industriels qui mettent sur le marché des lecteurs compétitifs et de celui des industries culturelles qui adaptent et développent leurs catalogues très rapidement. Les industriels français ont pris la pleine mesure de l'effort à fournir pour investir le marché. Thomson Multimédia a fait de la lecture optique un des axes majeurs de sa stratégie de développement cette entreprise est aujourd'hui un des leaders mondiaux de la fabrication des lecteurs mais aussi de leurs composants, et investit pour mettre prochainement sur le marché des lecteurs-enregistreurs. L'entreprise MPO est, en matière de pressage de disques optiques, le premier groupe indépendant mondial. Avec plus de 2 500 salariés dans le monde dont 900 en France, cette société connaît une forte expansion notamment sur le territoire national, puisque 40 % du chiffre d'affaires total du groupe proviennent des unités de production françaises. Les risques que font peser sur les productions culturelles ces développements technologiques existent et doivent être pris en considération. Des mécanismes de protection techniques de plus en plus sophistiqués sont étudiés. Les technologies dans ce domaine progressent à un rythme très rapide. Il faut

néanmoins rappeler que la première protection en la matière réside dans le droit qui permet de sanctionner pénalement toute contrefaçon, et l'utilisation de supports enregistrables pour copier des oeuvres à des fins autres que strictement privées, constitue un acte de contrefaçon.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Martin-Lalande](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49302

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juillet 2000, page 4346

Réponse publiée le : 11 septembre 2000, page 5273